

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION
DE LA RANDONNÉE VTT « LES DRAILHES DU DIABLE »
AVENANT N° I.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 16 décembre 2013 par laquelle le Conseil communautaire de la Vallée de l'Hérault a adopté la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable », qui devait initialement avoir lieu le 4 mai 2014,

Considérant que cette manifestation interfère avec la randonnée de VTT organisée le même jour par l'amicale des sapeurs-pompiers de St Jean de la Blaquière,

Considérant qu'il convient de différer la randonnée des « Drailhes du Diable » au dimanche 8 juin 2014 et de modifier par conséquent par voie d'avenant les termes de ladite convention,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

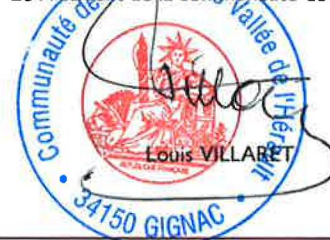
à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable », modifiant la date de déroulement de la manifestation en la portant au 08 juin 2014,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et les éventuels avenants subséquents.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 926 le 11/02/2014
Publication le 11/02/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 11/02/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65508-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



**Convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT
« Les Drailhes du Diable »
Avenant n°1**

ENTRE :

Le Comité Départemental de l'Hérault de Cyclisme, dont le siège social est situé à la Maison Départementale des Sports, Pierres Vives, 34094 Montpellier cedex, représenté par Monsieur Jean Pierre DEVISE agissant en qualité de Président, ci-après désigné par « **l'Organisateur** »
d'une part,

ET :

L'association « La Roue Libre Gignacoise », dont le siège social est situé 3 bis route de Montpellier, 34150 Gignac, représenté par Monsieur Xavier Grimbot, agissant en qualité de Président. Ci-après désignée par « **Roue Libre Gignacoise** »

ET :

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, située 2 parc d'activités de Camalcé, 34150 Gignac, représentée par Monsieur Louis Villaret, agissant en qualité de Président, ci après désignée par «**La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**»
d'autre part,

ET :

L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, située 3 Parc d'Activités de Camalcé, 34150 Gignac, représenté par Monsieur Benoît Piquart, agissant en qualité de Directeur, ci-après désigné par «**L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault**»
d'autre part,



Exposé

Par délibération en date du 16 décembre 2013, le Conseil communautaire de la Vallée de l'Hérault a adopté la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable », qui devait initialement avoir lieu le 4 mai 2014. Eu égard à l'interférence de cette manifestation avec la randonnée de VTT organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de St Jean de la Blaquière, sous l'égide de l'union départementale, au départ de cette commune et sur un massif très proche de celui parcouru par notre manifestation et compte-tenu de l'impossibilité pour ces derniers de décaler cette animation, il convient de différer la randonnée des « Drailhes du Diable » au dimanche 8 juin 2014.

Ceci préalablement exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

La mention « 4 mai 2014 » est remplacée par la mention « 8 juin 2014 » aux termes des dispositions de la convention initialement adoptée.

Article 2 - Divers

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

En foi de quoi la présente convention a été signée en quatre exemplaires, à Gignac, le

.....

Le Comité Départemental de Cyclisme

Nom :

.....

Qualité :

.....

Signature :

L'association « Roue Libre Gignacoise »

Nom :

.....

Qualité :

.....

Signature :

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Nom :

.....

Qualité :

.....

Signature :

L'Office du tourisme Intercommunal Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault

Nom :

.....

Qualité :

.....

Signature :